

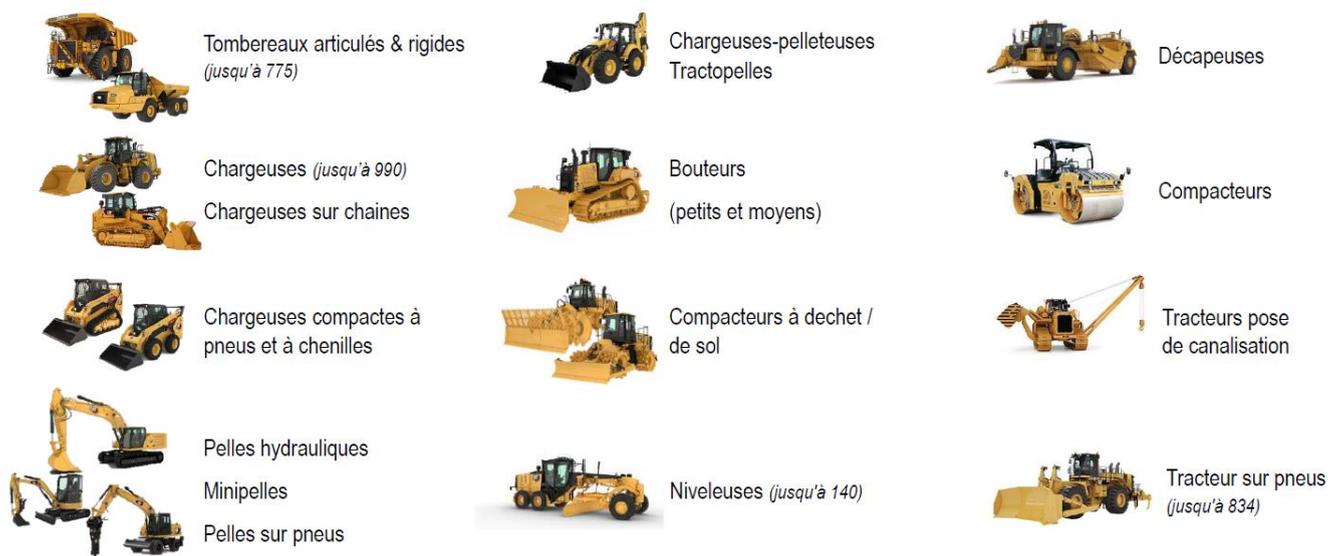
OFFRE CONNECTIVITE ET SERVICES BERGERAT MONNOYEUR

GARANTIE MAINTENANCE CERTIFIÉE

Details du programme :

1) Machines et Pièces éligibles

- Machines BCP, GCI & Paving CAT de moins de 10 ans (liste précise consultable sur <https://bm-cat.com/fr/wp-content/uploads/sites/2/2025/07/Liste-machines-eligibles-garanties-expedition-pieces-et-maintenance-certifiee.pdf>)



992, 777, 150 et 836 sont exclus des modèles de machines Cat éligibles.

- Pièces nécessaires à la maintenance non réalisée dans les temps

2) Territoire concerné :

France métropolitaine et Corse

3) Nature du programme :

A compter du niveau contrat Tranquillité, Bergerat Monnoyeur s'engage pour une maintenance réalisée à temps, avec des pièces d'origine et par des techniciens Bergerat Monnoyeur.

Dans le cas où l'intervention n'interviendrait pas dans les 100 heures autour de l'évènement de maintenance (50 heures avant ou 50 heures après), Bergerat Monnoyeur s'engage à émettre un bon d'achat sur le site parts.cat.com de la valeur de la ou les pièces nécessaires à cette maintenance. Le bon d'achat ne pourra excéder 1000€ par intervention.

Cette faculté d'obtenir un bon d'achat en cas de retard d'intervention pourra être mise en œuvre une fois par mois uniquement.

Le bon d'achat est envoyé au Client dans un délai de 30 jours fin de mois et est valable 6 mois à compter de son émission. Il n'est pas cumulable avec des offres en cours sur le site parts.cat.com.

4) Exclusions

- Retard indépendant de la volonté de Bergerat Monnoyeur et/ou de Caterpillar et échappant au contrôle raisonnable, notamment les incendies, blocages, embargos, explosions, tremblements de terre, tempêtes ou autres phénomènes naturels, actes de terrorisme, guerres, épidémies, ordres de quarantaine, exigences gouvernementales, autorités civiles ou militaires, cas de force majeure, grèves, conflits du travail ou autres troubles industriels, ainsi que les défaillances systémiques de l'électricité, des télécommunication ou d'autres services publics, tout autre cas de force majeure tels que prévus par la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive.
- Hors première maintenance 500h qui n'est pas incluse dans cette garantie
- Hors planification hors délai à la demande du client